Mairie du Boullay-Thierry

B.T. INFO N ° 21

Septembre-Octobre 2023

Décisions adoptées par le Conseil municipal lors des séances des :
- 19 septembre 2023
Présent(e)s : *Mmes Delacourt, Guérin, Polvé / MM. Giroux, Jouatel, Gaulupeau, Besnard, Cottin, Dony, Dufour, Mauduit, Poquet, Rollet.* Absent(e)s / Excusé(e)s : *Mme Perret-Gentil, M. Alvarez.*
- et 11 octobre 2023
Présent(e)s : *Mmes Delacourt, Guérin, Perret-Gentil, Polvé / MM. Giroux, Jouatel, Gaulupeau, Besnard, Cottin, Dufour, Mauduit, Poquet, Rollet.* Absent(e)s / Excusés : *MM. Alvarez, Dony.*

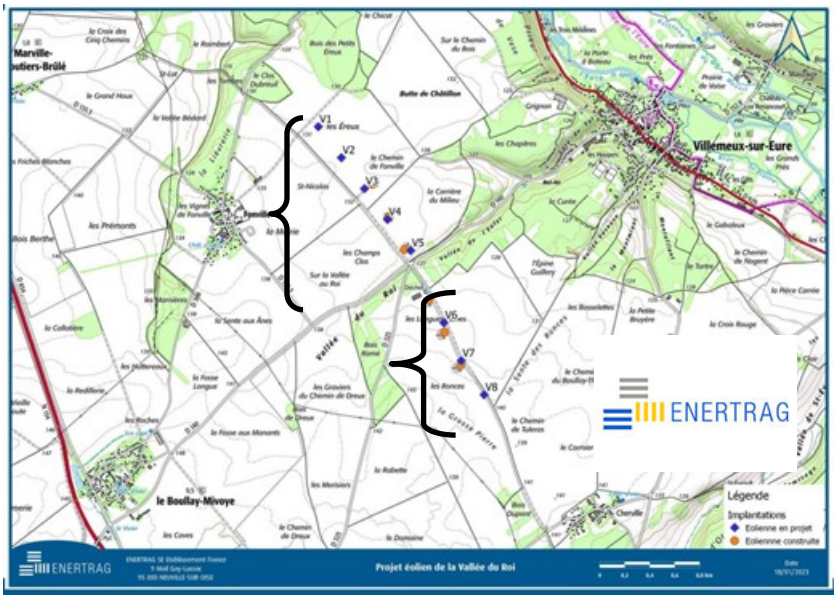

Rappel de l'implantation prévue des 8 éoliennes (3 sur le territoire du Boullay-Thierry, 5 sur celui de Villemeux s/Eure).

92 à 98% du poids d'une éolienne de dernière génération (le mât, essentiellement) est recyclable.

L'étude d'impact visuel et l'inventaire « biodiversité » ont été réalisés sur une zone de 20 km de rayon (simulations disponibles).

Projet éolien Vallée du Roi Actualité

Enquête publique : ouverture jusqu'au 15 novembre 2023 (dossier complet consultable en Mairie avec possibilité de consigner vos observations ou préconisations dans un registre spécifique ou par voie électronique : enquete-publique-4866@registre-dematerialise.fr). Présence du commissaire-enquêteur à la Mairie le 15 novembre (de 16H00 à 18H00) pour la clôture.

	Installation actuelle	Installation future
Puissance	12 MW	29,4 MW
Hauteur des installations	133 m	150 m
Nombre de personnes alimentées	9.000	27.000
Recettes fiscales estimées/an (total pour les deux communes)	120.000 €	278.000 €

Mairie
2 rue du Vieux-Puits
28210 LE BOULLAY-THIERRY
Tél. 02 37 38 32 71
mairie.boullaythierry@wanadoo.fr
https://www.le-boullay-thierry.com

Horaires :
* Mardi : Secrétariat joignable par téléphone ou par mail, uniquement (09h00/12h00 et 13h00/17h30)
* Mercredi : 10h00/12h00 et 14h00/18h30 (permanence de M. le Maire l'après-midi)
* Vendredi : Secrétariat joignable par téléphone ou par mail, uniquement (09h00/15h30)
* 1er Samedi du mois : 09h00/12h00 (permanence de M. le Maire et du secrétariat)
* 3ème Samedi du mois : 09h00/12h00 (permanence des adjoints).

Informations générales

1 — Gestion de la ressource en eau : transfert de la pleine compétence dans ce domaine à l'Agglo du Pays de Dreux à compter du 01.01.2024.

2 — Éclairage public : une réflexion est en cours en vue d'une conversion globale des installations au LED.

3 — Mairie / Sauvegarde architecturale, modernisation, mise aux normes et amélioration de l'accessibilité du bâtiment : les autorisations d'urbanisme ont été validées et la désignation des entreprises devrait intervenir avant fin 2023. Réalisation : 2024-2025. Un déménagement temporaire de l'accueil est prévu.

Ce bulletin, destiné à l'information des habitants, **n'a pas de valeur juridique**.
Seule, la Mairie est habilitée à fournir une information officielle aux administrés.

Taxe d'habitation sur les logements vacants (*Délib. 2023-0126*)

Ainsi que le permet le Code général des Impôts (art. 1407 bis), le Conseil municipal a décidé d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Le taux applicable sera fixé lors de l'adoption du budget 2024.

Déchets : l'avenir de vos bacs

L'agglomération du Pays de Dreux, qui exerce la compétence de la gestion des déchets sur l'ensemble de son territoire, a annoncé les évolutions prévues en matière de collecte des bacs marrons et verts pour les années 2024, 2025 et 2026 :

À partir du 1er janvier 2024, chaque foyer français devra disposer d'un bac à compost à son domicile et effectuer le tri des biodéchets, conformément à la loi du 10 février 2020 (lutte anti-gaspillage pour une économie circulaire). L'Agglo de Dreux fournira gratuitement un composteur individuel à toute personne qui en fera la demande et dispensera une formation aux usagers qui en auront besoin. Des contrôles seront mis en place pour les poubelles marrons, à l'identique de ce qui existe déjà pour les poubelles jaunes.

Courant 1er semestre 2026 : arrêt définitif de la collecte en porte-à-porte des bacs verts. Des points d'apport volontaire seront installés et gérés par l'Agglo sur l'ensemble du territoire communal : un bac pour 250 habitants. Ce service est déjà existant sur 23 communes de l'Agglo, pour les autres communes, il sera déployé par secteur entre début 2024 et fin 2026.

Ces changements seront mis en place afin d'harmoniser et de proposer un service équitable à l'ensemble des usagers des 81 communes réunies au sein de l'Agglo du Pays de Dreux.

Aides Bonus Vélo renouvelées par l'État français en 2023 :

S'inscrivant dans le combat pour la transition énergétique, l'Etat a revu sa prime à la conversion 2023. En effet, si vous achetez un vélo classique ou électrique, vous pouvez, sous réserve d'éligibilité, bénéficier d'une aide financière :
- Les critères d'attribution ont été revus, à partir du 1er janvier 2023 dans le but de couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14.089 €, contre 13.489 € en 2022).
- Si vous avez plus de 18 ans, résidez en France et que vous possédez des ressources inférieures à 14.089 €, ou encore que vous êtes en situation de handicap, vous êtes éligible à cette aide.

Les montants des aides sont disponibles sur : https://www.agence-france-electricite.fr/actualites/bonus-velo/
Pour recevoir ce financement, il faut déposer sa requête sur le site https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/ dans les 6 mois après la date de facturation du vélo.

Une association humanitaire franco-américaine (le C.A.R.D.), a, entre 1918 et 1920, accueilli, logé, nourri, éduqué et distrait près de 100 enfants originaires de l'Aisne, dont les familles respectives avaient souffert de la Première Guerre mondiale, les laissant orphelins ou dans des familles dévastées ne pouvant plus subvenir à leur éducation. Le centre d'hébergement retenu était le château du Boullay-Thierry, dont le dernier occupant a été tué pendant ce conflit. La rétrospective ainsi proposée revêt une singulière actualité dans un contexte de résurgence de graves conflits.

Agenda de la commune et des associations

- 11 novembre : commémoration du 105° anniversaire de l'Armistice (Monument aux Morts) et moment d'échange entre et avec les Booléterriciens

- 11/12 novembre : Exposition (voir ci-contre)
- 19 novembre : Bourse aux Jouets (ACSBT)
- 09 décembre : Marché de Noël (ACSBT)
- 17 décembre : Noël des enfants (spectacle)

Bibliothèque / Prochaines ouvertures : samedi 28 octobre et samedi 25 novembre 2023 (16H00-18H00) (APBT).

Alertes — Urgences : Soyez informé(e)s **sans délai** en téléchargeant (sur votre téléphone portable, PC ou tablette) l'application « PanneauPocket » : https://ww.panneaupocket.com